

3.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319967-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 24 octobre 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion à Lille le 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de 2 subventions au titre du dispositif des écomanifestations touristiques

Vu le rapport DTT/2023/285

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre (CAMVS) une subvention de 5 000 €, pour l'organisation de la manifestation « La Sambre en Fêtes » les 29, 30 juillet et 5, 6 août 2023 ;
 - d'attribuer à l'association du Festival International de la Bière Artisanale (FIBA) une subvention de 4 000 €, pour l'organisation de la 24^{ème} édition du festival international de la bière artisanale les 23 et 24 septembre 2023 à Sainte-Marie-Cappel ;
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 33.

Monsieur LEBLANC est Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS). Mesdames DENYS et ROUSSELLE sont conseillères communautaires déléguées de la CAMVS.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY avait donné pouvoir à Madame ROUSSELLE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame VAN CAUWENBERGE (Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre) avait donné pouvoir à Monsieur SEGUIN. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Critères d'intervention du Département en faveur des éco-manifestations touristiques

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques est une aide de fonctionnement calculée en fonction du niveau d'importance des manifestations.

Les manifestations touristiques susceptibles de bénéficier de l'aide départementale devront répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable, variables selon le niveau de la manifestation.

Les objectifs à atteindre concernent les différentes étapes de la manifestation touristique : sa préparation, son déroulement et l'après manifestation.

Trois niveaux de manifestation ont été retenus :

Niveau de la Manifestation	Budget Prévisionnel	Taux d'intervention	Montant maximum de la subvention	Nombre d'objectifs à atteindre
1 (départemental)	Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %	10 000 €	10 minimum
2 (pays)	Supérieur ou égal à 12 000 € et inférieur à 50 000 €	10 %	4 000 €	8 minimum
3 (local)	<i>Inférieur à 12 000 €</i>	<i>15 %</i>	1 000 €	<i>5 minimum</i>

Note : Les manifestations ayant bénéficié jusqu'en 2015 d'une subvention inférieure à 2 000 €, sont désormais orientées vers le nouveau dispositif d'Aides à l'Initiative Locale (cf la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2016).

Liste des objectifs patrimoniaux / environnementaux

- 1** - valoriser les patrimoines (naturel, culturel, architectural, gastronomique...) en adoptant une cohérence forte des animations autour de la thématique de la manifestation retenue en proposant des animations (les animations et/ou activités devront être en adéquation avec le thème retenu pour la manifestation, celles qui ne sont pas valorisantes en terme de patrimoine ne sont pas éligibles) ;
- 2** - adapter les capacités d'accueil aux caractéristiques du site (le site est le support de la manifestation, le site doit être adapté à l'évènement et l'évènement s'adapter au site) ;
- 3**- optimiser l'accès et la circulation sur le site en portant une attention particulière à l'information donnée le long des routes et la signalétique sur le site ;
- 4** - mettre en place des solutions d'éco-mobilité en facilitant l'usage de transports collectifs et alternatifs (ex : covoiturage, modes de déplacements doux) pour réduire l'impact environnemental de la manifestation ;
- 5** - respecter et éco-gérer le site (lieu de déroulement de la manifestation) en tenant compte des richesses, contraintes et sensibilités du site prises en compte) :
 - réduction et tri des déchets (ex : installation de poubelles, collecte sélective, utilisation de sacs biodégradables, recyclés...),
 - nettoyage du site et valorisation des déchets après la manifestation ;
- 6** - utiliser des équipements économes en énergie et en eau (ex : toilettes sèches, éclairages économes) ;
- 7** - privilégier au maximum l'achat de produits et d'équipements labellisés durables, équitables ou provenant de filières locales (ex : produits de consommation issus de l'agriculture biologique, produits du commerce équitable, produits éco-labellisés...) ;
- 8** - mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (sensibiliser les participants et l'équipe d'organisation) ;

9 - adopter une éco-communication (communication dématérialisée, signalétique conçue à partir de matériaux durables, limitation de la consommation de papier, pas de suremballage, utilisation du papier recyclé ou du papier éco-labellisé, impression avec des processus non polluants...).

Liste des objectifs sociaux

- 10 - rendre les manifestations accessibles au plus grand nombre (accessibilité tarifaire) ;
- 11 - permettre l'accessibilité à tous dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel et auditif) ou ayant des incapacités temporaires, sauf contraintes techniques ;
- 12 - proposer un poste d'accueil et d'information aux visiteurs ;
- 13 - installer des équipements et des aménagements d'accueil pour les jeunes enfants ;
- 14 - mener des actions de sensibilisation (valorisation du bénévolat) ;
- 15 - limiter les nuisances sonores lors de la manifestation (repérer les sources de bruit, réduire le niveau acoustique de la musique, mettre en place de solutions de confinement...) ;
- 16 - favoriser la mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux.

Liste des objectifs économiques

Il est demandé aux porteurs de projets de cibler l'offre d'animation au regard de la clientèle actuelle et à venir. Il est donc nécessaire d'évaluer la clientèle potentielle et de faire des choix de cibles. La recherche de retombées économiques locales est essentielle. Pour ce faire, la mise en produit de la manifestation est encouragée.

- 17 - vérifier la faisabilité de la manifestation (évaluation de la clientèle potentielle de la manifestation, cibles de clientèles, adaptation de l'offre de produits et d'animation, choix pertinent de la date...) ;
- 18 - collaborer entre les différents acteurs et prestataires locaux (hôteliers, agences réceptives, restaurateurs, artisans et producteurs locaux) ;
- 19 - mettre en produit la manifestation (combinaison avec d'autres prestations) ;
- 20 - mettre en œuvre un plan de communication.

Il est à noter que l'organisation de salons touristiques, de foires commerciales, ...n'est pas éligible au titre de la politique d'aide aux manifestations touristiques.

Modalités diverses

- L'aide est accessible aux communes, aux intercommunalités et aux associations déclarées en préfecture.
- L'engagement obligatoire des communes est requis : les communes sont tenues de participer à l'organisation des manifestations soit financièrement par l'attribution d'une subvention, soit par une aide en fonctionnement logistique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, prêt de salle ...). Ces moyens humains, financiers ou matériels devront être identifiés et valorisés.
- Une association ne peut bénéficier de subventions pour une même action sur deux régimes d'aides différents du Conseil départemental du Nord sauf pour ce qui concerne l'Aide à la Diffusion Culturelle.
- Le dispositif départemental d'aide aux éco-manifestations étant une démarche de progrès reposant sur le principe d'amélioration continue, il est demandé aux organisateurs de la manifestation de dresser le bilan de la manifestation sur les plans patrimoniaux, sociaux et économiques, afin de vérifier si d'une part, les engagements pris ont été respectés et d'autre part, d'identifier les postes sur lesquels les efforts devront être portés pour l'organisation de l'édition suivante.
- Le délai à respecter pour effectuer une demande de subvention est de 3 mois avant la date de la manifestation, sans recours possible.

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestation :

Nom : La Sambre en Fête(s)
 Dates et Lieu : 29 et 30 juillet, 5 et 6 août 2023
 à Aulnoye-Aymeries, Berlaimont, Pont-sur-Sambre,
 Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Boussois, Boussières-sur-Sambre

Thème : Robert Louis Stevenson

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1

Montant maximum de l'aide en application des critères : 10 000 €

Présentation de l'organisateur :

Nom : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
 Président : Monsieur Bernard BAUDOIX
 Siège social : 1 Place du Pavillon Maubeuge
 59600 Maubeuge

Descriptif de la manifestation :

Ces journées permettront de valoriser le patrimoine de la Sambre canalisée, la richesse culturelle et touristique du territoire. Une place importante est donnée à la plaisance. Un grand rassemblement est organisé en partenariat avec l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures (ANPEI) et les fédérations belges. Plus de 50 bateaux sont attendus à Jeumont-Erquelines.

De nombreuses animations seront proposées (tournoi de joutes ; partenariat avec Voies Navigables de France pour les visites du poste de contrôle - automatisation des écluses en 2022 - ; initiation canoé-kayak et paddle en lien avec le Comité Départemental du Nord de canoé-kayak, Dragon Boat, balades fluviales, balades nautiques à bord du Pampéro, balades fluviales Boat and Bike à bord de l'Isara – payant ; animations enfants en partenariat avec SUEZ, atelier enfants « Autour de l'eau » ; concert de rue, musique du monde, balades gratuites avec l'île au Prés sur la Sambre accompagné d'une accordéoniste, spectacle Ethnophonics en fanfare, spectacle Vogues, spectacle Triop's Fanfare, spectacle Te Ora et association O'Clap - école de cirque basée à Feignies -, Quartet chansons françaises, spectacle Dérives ; et marché de producteurs locaux, feu d'artifice....). Ces manifestations auront lieu aux haltes nautique de Berlaimont, de Boussois, de Boussières-sur-Sambre et de Jeumont, au Port de l'Abbaye de Hautmont, à Maubeuge et enfin à l'Ecluse de Quartes à Pont-sur-Sambre.

Tarif d'entrée : gratuit, à l'exception de la balade fluviale payante à bord de l'Isara

Fréquentation : environ 20 000 visiteurs sur les 4 jours

Nombre d'objectifs de développement durable : 10 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine emblématique de la Sambre canalisée, valorisation des abords de la Sambre ;
- Sensibilisation au développement durable (participation des ambassadeurs de tri des déchets, installation de conteneurs poubelles) ;
- Sensibilisation à l'environnement partenariat avec Suez : Bar à eau, pour la qualité de l'eau du robinet et animations enfants nature ;
- Encouragement aux déplacements doux (sites accessibles uniquement à pied ou à vélo).

- Objectifs sociaux :

- Partenariat avec les associations locales (co-organisation avec les communes) ;
- Gratuité des spectacles ;
- Mutualisation des compétences et des moyens intercommunaux avec les communes d'accueil organisatrices.

- Objectifs économiques :

- Offre ciblée plaisanciers ;
- Valorisation des producteurs locaux, collaboration avec les prestataires locaux via l'Office de Tourisme de l'Avesnois
- Plan de communication commun : création de l'estampille Sambre en Fête(s).

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
- Spectacles	45 000 €		
- Communication -promotion	12 000 €		
- Prestations Animations	37 000 €		
- Protocole	1 500 €	- Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	70 000 €
- Propreté - divers	2 000 €	- Région Hauts de France en fête	20 000 €
- Droits SACEM	2 500 €		
		DEPARTEMENT DU NORD	
		10,00%	10 000 €
TOTAL :	100 000 €	TOTAL :	100 000 €

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : 5 000 € en 2022

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2022)

	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	100 000 €	108 664,12 €
- Recettes :	100 000 €	108 664,12 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		5 000 €

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestation

Nom : Festival international de la bière artisanale
24^e édition et 25^e anniversaire
Dates et Lieu : 23 et 24 septembre 2023
à Sainte-Marie-Cappel

Présentation de l'organisateur

Nom : Association du Festival International de la Bière Artisanale (FIBA)
Président : Monsieur Gervais WIECH
Siège social : Mairie 5, la place
59 670 Sainte-Marie-Cappel

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1

Montant maximum de l'aide en application des critères : 7 980 €

Descriptif de la manifestation : Ce festival a pour objectif de valoriser la production locale de bières artisanales de qualité, afin de favoriser le développement des brasseries locales, de proposer une manifestation populaire axée sur l'authenticité et la convivialité et enfin de contribuer au développement touristique de la Flandre. La bière artisanale est un thème fédérateur et identitaire.

Au programme : Concours International de la bière d'amateurs, jeux traditionnels flamands, dégustation et vente de bières, exposition-vente de produits de l'univers brassicole et de productions du terroir, démonstration de brassage, ambiance musicale, concert et animation, concours du meilleur potch'vlesh et de la meilleure carbonnade à la bière.

Fréquentation : plus de 10 000 visiteurs chaque année pour le week-end.

Manifestation gratuite

Nombre d'objectifs de développement durable : 13 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation de la dimension brassicole du patrimoine culturel flamand ;
- Valorisation de produits issus d'une filière locale et artisanale ;
- Mise en place de covoiturage ou de transport en autocar, via les réseaux sociaux ;
- Mise en place d'un parking mobile pour les vélos pour la promotion de la mobilité douce ;
- Utilisation d'éco-cups sur l'espace buvette restauration ;
- Mise en place d'un système de tri sélectif et récupération du verre avec un objectif zéro plastique utilisé.

- Objectifs sociaux :

- Site accessible aux personnes à mobilité réduite (parking dédié) ;
- Jeux traditionnels en accès libre ;
- Forte implication et valorisation des bénévoles ;
- Mise en réseau des moyens intercommunaux.

- Objectifs économiques :

- Collaboration entre les différents acteurs et prestataires locaux (restaurateurs, producteurs, hôteliers...) ;
- Mise en œuvre d'un plan de communication et création d'un flashcode pour éviter l'impression papier ;
- Encouragement à l'émergence des brasseries artisanales sur le département.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Communication (presse, affichage etc..)	6 940,00 €	Vente de verres	35 000,00 €
Location chapiteau, sanitaires, matériel	29 050,00 €	Vente tresses de houblon	1 600,00 €
Sécurité, Assurance	10 770,00 €	ventes restauration	8 200,00 €
Animation	10 190,00 €	Buvette	8 100,00 €
Achat de verres	11 000,00 €	Navette Bus - Tombola	1 900,00 €
Achat de tresses de houblon	2 000,00 €	Subvention municipale	2 000,00 €
- Divers	300,00 €	Subvention Communauté de Communes de Flandre Intérieure	5 000,00 €
Alimentation	9 550,00 €	Subvention Région Hauts de France	10 000,00 €
		DEPARTEMENT DU NORD	
		10,03%	8 000,00 €
TOTAL :	79 800,00 €	TOTAL :	79 800,00 €

Rappel des aides antérieurement obtenues :

1 525 € de 2000 à 2003 | 1 800 € en 2004 | 2 000 € en 2005 et 2006 | 2 500 € depuis 2007 | 4 000 € en 2022

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE

	Budget prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	75 900 €	60 373,12 €
- Recettes :	75 900 €	64 518,00 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		4 000,00 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Attribution de 2 subventions au titre du dispositif des écomanifestations touristiques

Par délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012 (DPAE/2012/1433), le Département a fait évoluer sa politique d'aide aux manifestations touristiques en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un concept d'éco-manifestation (ou manifestation durable). Il a donc été proposé aux organisateurs de manifestations d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès, principalement orientée vers les 3 axes du développement touristique durable : le patrimoine (l'environnement), l'économique et le social.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en annexe n° 1.

L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention. L'aide est calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation.

Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des événements portant l'identité du Nord, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural, local....

C'est avant tout l'inscription de la manifestation touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

Les demandes suivantes ont été présentées :

- la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), sollicite une subvention pour l'organisation de la manifestation « La Sambre en Fêtes » les 29, 30 juillet et 5, 6 août 2023 à Aulnoye-Aymeries, Berlaimont, Pont-sur-Sambre, Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Boussois, Boussières-sur-Sambre, dont les principales caractéristiques qui répondent aux critères d'intervention figurent en annexe n° 2 (montant attribué en 2022 : 5 000 €) ;
- l'Association du Festival International de la Bière Artisanale (FIBA) sollicite une subvention de pour l'organisation de la 24^{ème} édition du festival international de la bière artisanale les 23 et 24 septembre 2023 à Sainte-Marie-Cappel, dont les principales caractéristiques qui répondent aux critères d'intervention sont présentées en annexe n° 3 (montant attribué en 2022 : 4 000 €).

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) une subvention de 5 000 €, pour l'organisation de la manifestation « La Sambre en Fêtes » les 29, 30 juillet et 5, 6 août 2023 ;

- d'attribuer à l'association du Festival International de la Bière Artisanale (FIBA) une subvention de 4 000 €, pour l'organisation de la 24^{ème} édition du festival international de la bière artisanale les 23 et 24 septembre 2023 à Sainte-Marie-Cappel ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E15	40 000,00	17 127,00	9 000,00

Sébastien SEGUIN
Vice-Président